

# GUIDE DE SAISIE DES OFFRES 2017/2018

La campagne de saisie des offres est prévue jusqu'au 13 mars 2017.

La saisie des offres de formation est accessible à l'adresse <http://paf.ac-polynesie.pf>

Pour chacune des offres, veuillez à créer un dispositif et au moins un module de formation qui y sera rattaché.

## ETAPE 1 : SE CONNECTER A L'OUTIL DE SAISIE

Rendez-vous à l'adresse <http://paf.ac-polynesie.pf>

- Login : paf
- Mot de passe : 2017

### Saisie des offres de formation 2017/2018

Le serveur est accessible jusqu'au lundi 13 mars 2017

**DISPOSITIFS**

- Créer un dispositif et au moins un module
- Copier un dispositif
- Modifier un dispositif

**MODULES**

- Créer un module
- Copier un module
- Modifier un module

Date de fermeture de la saisie des offres de formation

1. Vous devez d'abord créer un dispositif.
2. Après avoir créé le dispositif, vous devez obligatoirement saisir au minimum un module rattaché au dispositif.

- **Dispositif** : correspond à un stage de formation continue. Il est défini par un objectif général de formation et peut être programmé en présentiel, à distance ou sous forme hybride sur un à plusieurs jours, en massé ou en filé. Il est composé d'au moins un module.
- **Module** : élément constitutif d'un dispositif. Les modules sont caractérisés par des objectifs et contenus spécifiques.

## ETAPE 2 : CREER UN DISPOSITIF ET AU MOINS UN MODULE

### Création d'un dispositif

Veillez indiquer votre nom afin que nous puissions éventuellement vous contacter :    
Si votre nom ne figure pas dans la liste veuillez écrire à [gaia.intra@ac-polynesie.pf](mailto:gaia.intra@ac-polynesie.pf).

[retour page d'accueil](#)

Sélectionnez votre nom  
puis cliquez sur suite.

### Création d'un dispositif

Rédacteur du dispositif : AILINCAI Rodica

PAF  Enseignants  ATSS/Encadrement

Thème

Orientation

Programme/action de prévision

Libellé court   
**50 caractères max**

Libellé long  
Les mots importants du libellé court  
doivent figurer dans le libellé long  
  
**150 caractères max**

Type de candidature  Public désigné  Candidature individuelle

Objectif

Description de l'objectif   
**250 caractères max**

Organisme

Orientations/Axes  
validés par le conseil  
d'école

Voir les programmes/actions  
de prévision en annexe 1a.

Voir les types de candidature  
en annexe 1b.

« Objectif » est une  
nomenclature  
nationale. Voir en  
annexe 2 les champs  
d'application.

Sélectionnez d'abord la catégorie concernée par le dispositif puis remplissez les différents champs. Ils sont tous obligatoires (identifiés par un astérisque).

Veillez à respecter le nombre de caractères (indiqué en rouge). Au-delà du nombre indiqué, les caractères n'apparaîtront pas dans le plan de formation (250 lignes représentent environ 5 lignes).

Le menu déroulant « Objectif » est une nomenclature nationale. Vous trouverez en annexe le champ d'application des différents libellés (Annexe 2).

# Création d'un module

## PAF Enseignants Dispositif n° 2016D1 : "for

Il faut renseigner tous les champs

Libellé court

50 caractères max

\*  Copie le libellé court dans le libellé long

Libellé long

Les mots importants du libellé court doivent figurer dans le libellé long

150 caractères max

\*

Personne contact

Pour la mise en œuvre intervenant, inspecteur, correspondant, etc.

\*

Description de l'objectif

250 caractères max

\*

Description du contenu

250 caractères max

\*

Forme

Description de la forme

Modalité

Contenu

A01 - Arts plastiques

Public

A0 - Fonction d'enseignement

Description du public

Connaissances préalables, public ciblé

250 caractères max

Priorité nationale

Priorité académique

Thématique

\*

Durée en heures

\*  % journée = 3 heures ; 1 journée = 6 heures

Nombre de groupes

\*

Effectif par groupe

\*

Nombre de places

0

Regroupement géographique

Académie

Organisation

Dates, horaires, lieux, intervenants  
Visible dans Gaia

250 caractères max

Conditions particulières

Réservé ESPE

250 caractères max

Enregistrer

retour page d'accueil

Après avoir enregistré votre dispositif, l'écran de création du module apparaît. Cette opération est obligatoire.

Remplissez les différents champs en respectant le nombre de caractères (indiqué en rouge). Ils sont tous obligatoires (identifiés par un astérisque).

Possibilité de s'aider de la taxonomie de Bloom (Annexe 4)

«Forme » est une nomenclature nationale. Vous trouverez en annexe 1c le champ d'application des différents libellés.

Sélectionnez la période à laquelle se déroulera la formation.

«Priorité académique » est une nomenclature locale. Vous trouverez en annexe 5 le champ d'application des différents libellés.

«Thématique » est une nomenclature nationale. Vous trouverez en annexe 3 le champ d'application des différents libellés.

Précisez les dates, horaires et lieux.

Préciser les noms et prénoms des formateurs, leurs statuts, leurs établissements d'exercice et leurs coordonnées.

## ETAPE 3 : CREER D'AUTRES MODULES DANS LE DISPOSITIF

### Création d'un module

Dispositif associé :

OU Nom du rédacteur du dispositif :

Suite

retour page d'accueil

Afin de créer d'autres modules, sélectionnez le dispositif dans lequel ils seront inscrits.

La recherche se fait par l'intitulé du dispositif ou par le nom du rédacteur du dispositif.

### Création d'un module

Sélectionner le dispositif associé

n° 2016D4 : **Test3**

n° 2016D10 : **Compte financier**

Suite

retour à la page d'accueil

Sélectionnez le dispositif concerné puis cliquez sur suite.

La création du module reprend les mêmes procédures que le module initial.

Les modules d'un même dispositif peuvent être saisis par des rédacteurs différents.

Recommencer la procédure de création de modules autant de fois que nécessaire.

## ANNEXES

### Annexe 1a : Nomenclature nationale/Dispositif — Programmes/Actions de prévision

Code	Libellé	Champ d'application
0140 04	Enseignement scolaire public du 1er degré - Formation des personnels enseignants	Enseignants du secteur public dans le 1er degré.
0141 10	Enseignement scolaire public du 2nd degré - Formation des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation	Enseignants du secteur public dans le 2nd degré.
0214 06	Soutien de la politique des ressources humaines de l'éducation nationale	ATSS.

### Annexe 1b : Nomenclature nationale/Dispositif — Types de candidature

Code	Libellé	Champ d'application	Interface GAIA
1	Candidature individuelle	Inscription à l'initiative des personnels. La campagne d'inscription est, en général, suivie d'une campagne d'avis des supérieurs hiérarchiques. Pour le 1 <sup>er</sup> degré, éventuellement suivi du projet d'attribution.	Les personnels s'inscrivent dans GAIA individuel (bleu). À l'issue de la campagne d'inscription, les supérieurs hiérarchiques émettent un avis sur les candidatures de leurs personnels dans GAIA responsable (vert).
3	Candidature désignée	Inscription à l'initiative des corps d'inspection, public désigné par l'institution.	Les responsables d'établissement ou de service peuvent inscrire les candidats dans GAIA responsable (vert).

### Annexe 1c : Nomenclature nationale/Module — Thématiques

Code	Libellé	Champ d'application
A	Réunion	Groupe de pilotage, harmonisation, ingénierie, préparation du Paf, concertation.
B	Stage	Actions de formation classiques, atelier d'échange de pratiques.
E	Séminaire	Séminaire ou colloque avec plusieurs intervenants et travaux en ateliers.
F	Groupe de travail	Groupe de projet, de formation/action, recherche/innovation, etc., ayant notamment pour vocation de produire des ressources pédagogiques ou de formation.
H	Conférence	Apport scientifique ou culturel par l'intervention d'un spécialiste.

## Annexe 2 : Nomenclature nationale/Dispositif — Objectifs

Code	Libellé	Référence au décret d'octobre 2007	Champ d'application
21	Formation professionnelle statutaire	<i>1° La formation professionnelle statutaire, destinée, conformément aux règles prévues dans les statuts particuliers, à conférer aux fonctionnaires accédant à un grade les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et la connaissance de l'environnement dans lequel elles s'exercent.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PES<sup>4</sup>.</li> <li>• PLC<sup>5</sup>.</li> <li>• Personnels d'éducation et d'orientation stagiaires.</li> <li>• Personnels de direction, d'inspection stagiaires.</li> <li>• Nouveaux directeurs d'école.</li> <li>• Médecins.</li> </ul>
22	Adaptation immédiate au poste de travail	<i>2° La formation continue, tendant à maintenir ou parfaire, compte tenu du contexte professionnel dans lequel ils exercent leurs fonctions, la compétence des fonctionnaires en vue d'assurer :</i> <i>a) Leur adaptation immédiate au poste de travail ;</i>	<p>Ces actions visent à faciliter <b>l'exercice de nouvelles fonctions</b> après une mutation ou une promotion et doivent permettre à l'agent de devenir rapidement opérationnel.</p> <p>Cet objectif est aussi associé à tous les changements de fonction qui ne relèvent pas d'une formation statutaire. Cela peut également être des dispositifs de reconversion / adaptation<sup>6</sup>.</p> <p>La liste qui suit n'est pas exhaustive :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• directeurs faisant fonction ;</li> <li>• néo-Clis<sup>7</sup>, néo-Clin<sup>8</sup> ;</li> <li>• néo-CPC<sup>9</sup> ;</li> <li>• néo-brigades<sup>10</sup> ;</li> <li>• référents ASH ;</li> <li>• néo-Éclair<sup>11</sup>, néo-ERS<sup>12</sup> ;</li> <li>• néo-CTEN<sup>13</sup> ;</li> <li>• néo-CDX<sup>14</sup> ;</li> <li>• néo-coordonnateurs d'Ulis<sup>15</sup> ;</li> <li>• nouveaux gestionnaires ;</li> <li>• nouveaux secrétaires ;</li> <li>• nouveaux personnels de santé et du secteur social.</li> </ul>

23	Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	<i>b) Leur adaptation à l'évolution prévisible des métiers ;</i>	<p>Ces actions sont destinées à <b>approfondir des connaissances</b>. Elles permettent de se préparer à des changements induits par la mise en place d'une réforme à venir.</p> <p>Elles visent également à adapter l'agent aux évolutions du poste de travail ou à l'environnement professionnel direct, du fait par exemple d'une nouvelle réglementation ou de la mise en place d'un nouveau système d'information.</p> <p>La liste qui suit n'est pas exhaustive. Elle regroupe les personnels concernés par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les nouveaux programmes d'enseignement ;</li> <li>• les évolutions réglementaires, professionnelles, des outils informatiques ;</li> <li>• les dispositifs d'accompagnement personnalisé à l'école, au collège et au lycée ;</li> <li>• la mise en place de l'évaluation par compétences.</li> </ul>
24	Développement des qualifications ou acquisitions nouvelles	<i>c) Le développement de leurs qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications.</i>	<p>Ces actions visent à approfondir la culture professionnelle, les <b>compétences</b> de l'agent. Cet objectif constitue le cadre naturel des actions de formation.</p>
25	Préparation aux examens et concours	<i>3° La formation de préparation aux examens, concours administratifs et autres procédures de promotion interne.</i>	Préparations aux concours internes, notion de promotion.
29	Accompagnement de la reconnaissance des acquis de		<p>Si tous les modules du dispositif sont concernés.</p> <p><a href="#">Fiche pratique</a></p>
30	Formation diplômante		<p>Ces actions visent à <b>obtenir une certification</b>.</p> <p>La liste qui suit n'est pas exhaustive.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• préparation au Capa-SH<sup>18</sup>, au 2Ca-SH<sup>19</sup> ;</li> <li>• préparation aux spécialités : ISN<sup>20</sup>, DGEMC<sup>21</sup>, etc. ;</li> <li>• préparation au C2i2e<sup>22</sup> ;</li> <li>• préparation au Cles<sup>23</sup>, à l'enseignement des DNL<sup>24</sup> ;</li> <li>• SST<sup>25</sup>, PSC1<sup>26</sup>, monitorat Prap<sup>27</sup></li> <li>• habilitation électrique, Caces<sup>28</sup> ;</li> <li>• CafiPEMF<sup>29</sup>, CAFA<sup>30</sup></li> </ul>
32	Élaboration de ressources		Production de documents pédagogiques ou administratifs susceptibles d'être mis à la disposition des personnels.

33	Développement des compétences liées aux activités de formation		Formation de formateurs.
34	Conception et organisation de la formation		Ingénierie de formation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• groupes de pilotage ;</li> <li>• réunions de chargés de mission ;</li> <li>• réunions de formateurs.</li> </ul>

### Annexe 3 : Nomenclature nationale/Module — Thématiques

Code	Libellé	Champ d'application
00	Aucune thématique actuelle	
<b>Communes 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré</b>		
13	Accompagnement des professeurs stagiaires : conduite de classe	Gestion de classe pour les enseignants stagiaires.
17	Enseignement de l'histoire des arts	Explicite.
18	Intégration pédagogique des ENT	Usage pédagogique de l'ENT dans ses pratiques professionnelles (encadrement et intercatégoriel).
20	Numérique au sein de la discipline	Intégration du numérique dans le cadre des enseignements + <u>réforme du collège</u> .
21	Éducation au développement durable	Explicite.
22	Europe et international	Projets européens et internationaux, sections européennes et internationales.
28	Stages ASH 1er et 2nd degré	Formations ASH non certificatives
30	Certification CLES	Certification en langues des enseignants.
31	Certification C2i2e	Explicite.
32	Education prioritaire	Rep et Rep+.
39	Développement de la pratique des langues vivantes	Langues vivantes, co-enseignement en langues, DNL au collège et au lycée.
49	Sciences cognitives et mécanismes d'apprentissage	Neurosciences et apprenance en lien avec la recherche universitaire.
50	Recherche et développement, innovation et expérimentation	Explicite.
51	Différenciation pédagogique	Gestion de l'hétérogénéité, étayage, groupe de compétences, personnalisation des apprentissages + <u>réforme du collège</u> .
52	Objectifs, modalités et pratiques d'évaluation	Explicite + <u>réforme du collège</u> .
53	Cohérence Ecole-collège	Interdégrés, cycle 3.
54	Egalité entre les filles et les garçons	Explicite.
55	Laïcité, valeurs de la République	Enseignement moral et civique, droits de l'homme, mémoire et citoyenneté.
56	Dialogue avec les parents	Participation des parents dans la vie scolaire de l'établissement, les parents acteurs du projet éducatif de l'élève.
57	EANA et Efav	Accueil et scolarité des élèves allophones issus de familles itinérantes et de voyageurs.

Spécifiques 1 <sup>er</sup> degré		
23	Formation longue ASH 1 <sup>er</sup> degré	Formations certificatives ASH.
26	Formation courte ASH 1 <sup>er</sup> degré	Autres formation ASH.
29	Formation réglementaire des nouveaux directeurs d'école	Formation initiale et continue.
33	Activités pédagogiques complémentaires	Explicite.
37	Enseignement du français (école)	Explicite.
38	Enseignement des mathématiques (école)	Explicite.

Spécifiques 2 <sup>nd</sup> degré		
14	Lycée technologique : la série STI2D	Explicite.
15	Lycée technologique : la série STL	Explicite.
16	Lycée technologique : la série STD2A	Explicite.
25	Formation longue ASH 2 <sup>nd</sup> degré	Formations certificatives ASH.
27	Formation courte ASH 2 <sup>nd</sup> degré	Autres formations ASH.
34	Accompagnement éducatif (collège)	Explicite.
35	Accompagnement personnalisé (collège)	Explicite + <u>réforme du collège.</u>
36	Accompagnement personnalisé (lycée)	Explicite.
40	Evaluation des compétences orales au baccalauréat	Langues vivantes.
41	Poursuite de la réforme du lycée	Explicite.
42	Lycée technologique : la série STMG	Explicite.
43	Enseignements d'exploration	Explicite.
44	Education à l'orientation	Accompagnement des élèves dans leur parcours de formation, parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (PIIODMEP).
45	Bac-3, bac +3 au lycée général et technologique	Construction de parcours en voie professionnelle, de la classe de seconde à la troisième année de licence.
46	Bac-3, bac +3 au lycée professionnel	Construction des parcours en voie professionnelle, de la classe de seconde à la troisième année de licence.
47	Vie de l'élève	Délégué de classe, CAVL <sup>51</sup> .
48	Ouverture à l'entreprise	Entretenir des relations avec le secteur économique, transmission des spécificités propres au métier et à la branche professionnelle.
60	Enseignements pratiques interdisciplinaires	Réforme du collège.

## Annexe 5 : Nomenclature locale/Priorités académiques

### 14 PRIORITES THEMES DE FORMATIONS PRIVILEGIEES

#### NOUVEAUX CYCLES - NOUVEAUX PROGRAMMES

- Réforme du collège, socle commun...
- EPI, AP, Parcours éducatifs
- Différenciation, diversification, évaluation...

#### LANGAGE, LANGUES ET PLURILINGUISME

- Comprendre le développement langagier des enfants en contexte plurilingue
- Mettre en œuvre un enseignement en langues polynésiennes et en anglais, en gestion coordonnée avec le français, dans une perspective actionnelle
- Gérer la plurilittéracie

#### EDUCATION PRIORITAIRE

- Innover et expérimenter pour s'adapter aux besoins des élèves
- Modifier les pratiques pour réduire les difficultés des élèves
- Mutualiser les pratiques pour construire une culture commune

#### MATERNELLE

- Renforcer la maîtrise de la langue orale et la découverte de l'écrit
- Mettre en œuvre des jeux éducatifs pour développer l'imaginaire, apprendre à respecter des règles
- Collaborer avec les familles, les partenaires...

#### LIAISON INTER-CYCLES

- Cycle 2, Cycle 3, Cycle 4... développer une culture interdégré, interdisciplinaire
- Collège Lycée
- Conseil École Collège

#### ECOLE INCLUSIVE

- Approfondir des connaissances pédagogiques et didactiques
- Développer une meilleure prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers
- Connaître et identifier les besoins éducatifs particuliers des élèves relevant de l'adaptation scolaire ou du handicap.

#### ECOLE À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

- Intégrer dans les pratiques pédagogiques le numérique
- Utiliser les différentes fonctionnalités d'un ENT
- Favoriser un usage responsable des réseaux et des services numériques

#### CLIMAT SCOLAIRE

- Prêter attention à la qualité des relations humaines, à la qualité de l'organisation et des espaces de vie
- La réussite scolaire par la paix scolaire
- La médiation par les pairs

#### DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES des chef d'établissement, des directeur d'écoles...

- Travailler sur les sorties sans diplôme
- Gérer les élèves absents, décrocheurs
- Assurer la continuité inter-cycles et inter-degrés
- Le pilotage pédagogique
- Développer un climat scolaire favorable à la réussite des élèves
- Garantir les conditions de sécurité

#### DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT, D'ÉDUCATION ET D'ORIENTATION

- Gérer l'absentéisme, le décrochage
- Gérer l'hétérogénéité dans la classe... diversifier
- Évaluer les compétences et suivre les acquis des élèves.
- Intégrer les usages du numérique dans la classe
- Éduquer aux valeurs de la république

#### DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ

- Partager connaissances et évolutions du cadre législatif et réglementaire
- Renforcer l'usage des outils de communication et de collaboration (ENT)
- Développer et approfondir des compétences mal maîtrisées

#### RENOUVELLEMENT DES DIPLOMES

- Apporter des compétences dans des domaines nouveaux
- Remise à niveau professionnelle
- Accompagnement des réformes structurelles

#### LE PILOTAGE PÉDAGOGIQUE PAR LA FORMATION DE FORMATEURS, LES GROUPES RESSOURCES ET LES ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES

- Créer un vivier de formateurs
- Produire des ressources
- Construire l'action de formation à partir du référentiel des compétences professionnelles des métiers de l'enseignement et de l'éducation

#### FORMATION DIPLOMANTES ET QUALIFIANTES

- Préparer aux concours
- Former et recycler les formateurs PSC1, SST, PRAP
- CAPA-SH et 2 CA-SH

## Annexe 4 : Taxonomie de Bloom /Des repères pour la description de l'objectif

